

Levez le pied dans les Hauts-Pays: la police met en service 4 nouveaux radars tronçons et 3 radars fixes!

sudinfo.be/id582583/article/2022-11-30/levez-le-pied-dans-les-hauts-pays-la-police-met-en-service-4-nouveaux-radars

Par sudinfo.be

November 30, 2022



Des poteaux pour huit radars tronçons ont été installés ces derniers mois dans les communes des Hauts-Pays. La mise en service a pris du temps, et si deux d'entre eux sont actifs depuis le mois d'octobre, c'est seulement en cette fin du mois de novembre que quatre autres sont officiellement prêts à verbaliser.

Les deux déjà en service depuis octobre :

- N552, chaussée de Belle-Vue – Hensies (Thulin)
- N51, rue Jean Jaurès – Hensies (Thulin) et Quiévrain

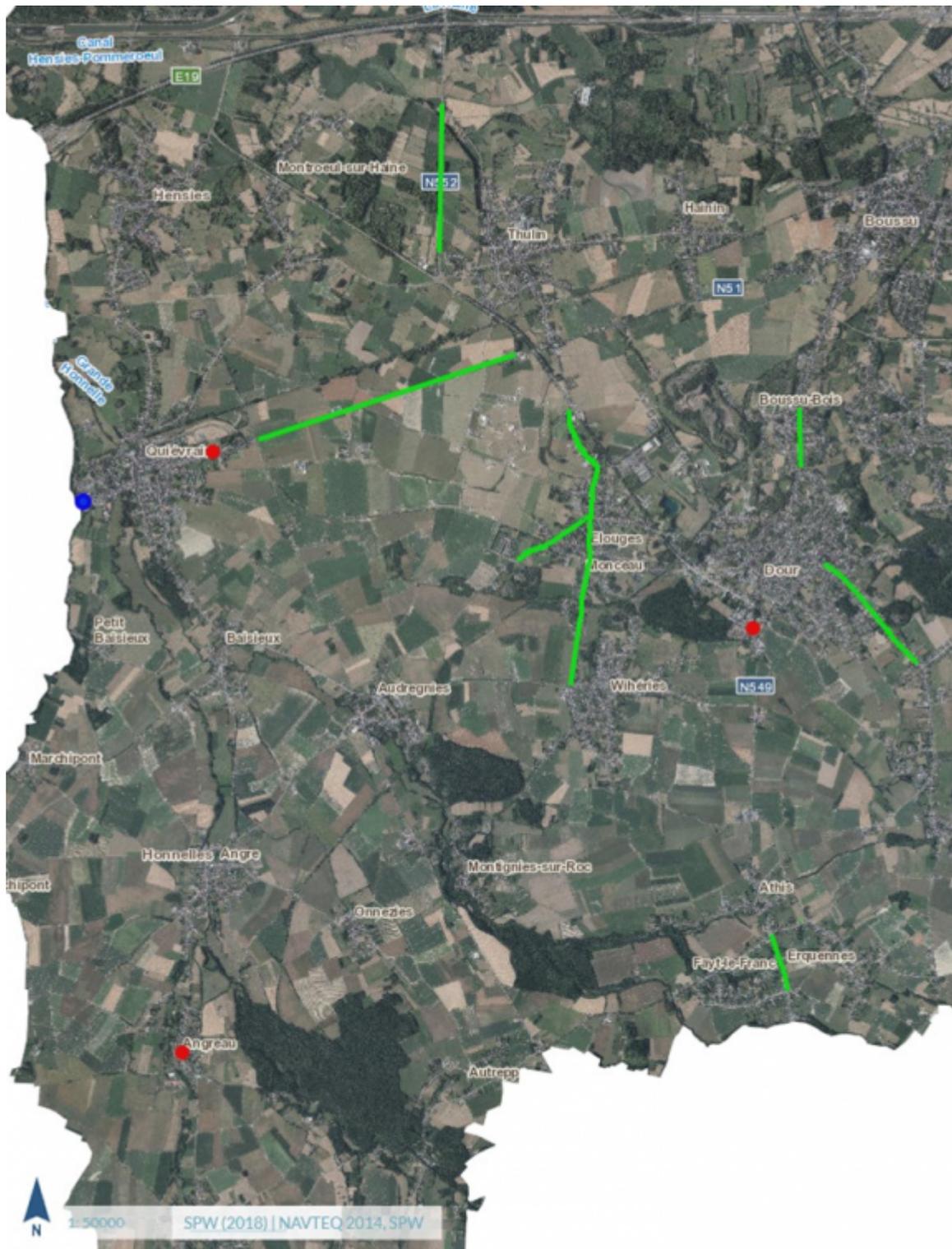


Plusieurs radars tronçons mis en service. - PhotoNews

Les quatre nouveaux :

- N549, rue du Rat d'Eau – Fayt-le-Franc (Honnelles)
- N553, rue Robert Tachenion et rue du Commerce – Elouges (Dour)
- Rue du Commerce et rue des Chênes – Elouges (Dour)
- Rue de Moranfayt et rue Henri Pochez – Dour

« Opérationnel, ça veut dire que les radars sont raccordés et qu'ils peuvent flasher », nous expliquait Patrice Degobert, chef de corps de la police des Hauts-Pays. « Mais ils ne sont pas encore totalement mis en service. Il manque par exemple les panneaux de prévention qui annoncent leur présence. » En attendant, les conducteurs trop pressés n'étaient donc pas verbalisés.



Tous les radars en fonction sur la zone de police des Hauts-Pays. - Zone de police des Hauts-Pays.

Lire aussi Insolite: les radars tronçons des Hauts-Pays sont opérationnels mais ne flashent pas!

Il reste encore deux radars tronçons à mettre en service :

- N549, rue de Dour – Boussu
- N553, rue de la Chapelle et rue d’Audregnies – Elouges (Dour)



Des radars fixes installés à Dour, Quiévrain et Honnelles. - PhotoNews

À côté de cela, la police a mis en service trois radars fixes sur le territoire des Hauts-Pays : un sur la route nationale 51, à Quiévrain, à l'entrée de l'agglomération ; un sur la route nationale 553, à Honnelles, place d'Angreau ; et enfin un sur la route nationale 549 entre Dour et Athis, sur la rue de France.

53 € euros minimum

Levez donc le pied en vous rendant dans les Hauts-Pays : tous les radars mis en service en novembre étant situés en agglomération, la vitesse y est limitée à 50 km/h. « Sachez par ailleurs que la verbalisation se fait dans les deux sens de circulation », précise la police.



De plus en plus de radars tronçons à Mons-Borinage - T.D.

Un excès de vitesse jusqu'à 10 km/h vous coûtera 53 €. Entre 10 et 30 km/h en trop, vous payerez 53 € + 11 € par km/h supplémentaire. Pour un excès de vitesse de plus de 30 km/h, vous aurez un renvoi devant le tribunal, la sanction sera donc déterminée par le procureur du roi.

361 véhicules verbalisés

« À titre informatif, les deux radars tronçons mis en activité le 4 octobre sur la RN552 à Hensies et sur la RN51 entre Hensies et Quiévrain, ont verbalisé sur le mois d'octobre 361 véhicules, dont 75 seront renvoyés devant le tribunal », conclut la police.